

ARRÊTÉ n° 2026-127

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 28/04/2026

La Directrice de l'UFR SEG

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** les arrêtés électoraux N° 2026-080 et N° 2026-081 du 19/03/2026 ;
- Vu** l'arrêté 2026-084 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 28/04/2026 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 28/04/2026, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Bureau de vote 1

Salle du scrutin : CLi 203
Président.e de bureau de vote :
Machno SEVILLE
Assesseur 1 : Cédric LAURENT
Assesseur 2 : Nasiba ABADI

Bureau de vote 2 :

Salle du scrutin : _____
Président.e de bureau de vote : _____
Assesseur 1 : _____
Assesseur 2 : _____

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 20/04/2026
Pour la Présidente de l'Université et par délégation,
La Directrice de l'UFR de Sciences économiques et de gestion
Pour la Présidente,
- université
- lumière
- LYON 2
La Directrice
de l'UFR SEG